

Le jeudi 6 mai 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 22

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. CUMMINGS, *ministre des Ressources naturelles*, fait une déclaration au sujet de la diminution du risque d'incendie au Manitoba.

M. ROBINSON fait des observations sur la déclaration.

M. CUMMINGS, *ministre des Ressources naturelles*, fait une déclaration au sujet de la Semaine nationale de l'arbre et des forêts, qui a lieu du 2 au 8 mai 1999.

M. STRUTHERS et, avec le consentement de l'Assemblée, M. KOWALSKI font des observations sur la déclaration.

Pendant la période des questions orales, M ASHTON invoque le *Règlement* et déclare que, conformément au commentaire 417 de Beauchesnes, « Les réponses aux questions devraient être aussi concises que possible, traiter du sujet en cause et ne pas entraîner de débat ».

Après l'intervention de M^{me} la *ministre* MITCHELSON sur le rappel au *Règlement*, la présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M^{me} DRIEDGER (Charleswood) ainsi que MM. STRUTHERS, KOWALSKI, SVEINSON et JENNISSEN font des déclarations de députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* GILLESHAMMER :

QUE l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

et sur la motion d'amendement qui suit de M. LAMOUREUX :

QUE la motion soit amendée par adjonction de ce qui suit :

Le jeudi 6 mai 1999

Cependant, l'Assemblée déplore qu'en n'incluant pas dans leurs budgets toutes les activités financières des corporations de la Couronne ainsi que l'ensemble de leurs charges de retraite, en ne déclarant pas le coût d'achat de Centra Gas, en vidant le Fonds de stabilisation des recettes pour des raisons de politique partisane et en ne répondant pas à la demande visant le recours à des pratiques comptables plus transparentes, comme l'a recommandé le vérificateur de la province, le gouvernement vient de déposer un budget qui ne reflète pas la transparence, l'ouverture et la responsabilité que les Manitobains et les Manitobaines exigent de leur gouvernement provincial et a fait du budget provincial une plate-forme électorale, ce qui lui a fait perdre la confiance de l'Assemblée législative et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. JENNISSEN termine son intervention.

Après les interventions de M^{me} la *ministre* VODREY, de M^{me} FRIESEN, de M. le *ministre* NEWMAN et de M. MALOWAY, M. PENNER prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

La présidente,

Louise Dacquay